

MODIFICATION DE LA CONDITION D’ADMISSION AU BACCALAURÉAT EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (RÉGIMES RÉGULIER ET COOPÉRATIF)

R : 04-CPR-240322

Sophie Drouin-Rousseau, appuyée de Jean-François Thibault, propose :

« Que le CPR recommande au Sénat la modification de la condition d’admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif), afin de permettre aux personnes candidates n’ayant pas suivi le cours de Biologie 53421 (ou son équivalent) de le substituer par le cours Physique 51411 (ou son équivalent) afin de respecter les exigences de la Condition d’admission C. »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la modification de la condition d’admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif), afin de permettre aux personnes candidates n’ayant pas suivi le cours de Biologie 53421 (ou son équivalent) de le substituer par le cours Physique 51411 (ou son équivalent) afin de respecter les exigences de la Condition d’admission C.»



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON



Monsieur Gilles Roy, président
Comité de programmes
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Edmundston, le 23 février 2024

Objet : Demande de modification de la condition d'admission au programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif)

Monsieur Roy,

Les membres de l'École de foresterie se sont réunis en assemblée d'école le 28 avril 2023. Lors de cette rencontre, une proposition de modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif) a été adoptée à l'unanimité.

Cette proposition et les documents pertinents furent ensuite étudiés par les membres de l'assemblée des chefs de secteur. Les membres de l'assemblée des chefs de secteur ont adopté une résolution en ce sens le mercredi 21 novembre dernier. La proposition a été dûment proposée par Hector Adégbidi et appuyée par Tina Émond. J'appuie également cette proposition de modification à la condition d'admission, compte tenu les arguments présentés par M. Adégbidi dans sa lettre adressée au décanat.

En vous remerciant de l'attention accordée à cette demande, je vous prie de recevoir, monsieur Roy, mes sentiments les meilleurs.

Sylvie Morin
Doyenne des études, UMCE

Le 26 septembre 2023

Madame Sylvie Morin
Doyenne des Études
UMCE

Madame la Doyenne,

Je vous sou mets une demande de modification de la condition d’admission au programme de Baccalauréat en Aménagement des Forêts (régimes régulier et coopératif).

Actuellement, pour l’admission à notre programme (B.Am.For), l’Université de Moncton prescrit la condition C. Un élément problématique que comporte cette condition d’admission est l’exigence d’un cours de BIOLOGIE, le cours BIOL 53421 au Nouveau-Brunswick ou Biologie 506 au Québec.

Condition d'admission

C

- FRAN 10411 avec une moyenne minimum de 65 %
- MATH 30411B ou MATH 30411C avec une moyenne minimum de 60 %
- BIOL 53421 avec une moyenne minimum de 60 %
- CHIM 52411 avec une moyenne minimum de 60 %
- un autre cours admissible de 12^e année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %
- la moyenne générale des cours servant à l'admission doit être 65 % ou plus

<https://www.umoncton.ca/conditions>

Au Nouveau-Brunswick, le cours BIOL 53421 offert en 12^e année n’est pas très pertinent pour notre programme. En effet, ce cours est concentré sur des sujets de biologie humaine et animale et n’aborde pas les questions de biologie végétale. Cependant les sujets pertinents de biologie végétale sont dans les cours de biologie des années antérieures.

Au Québec, le cours de biologie de la 5^e année du secondaire, Biologie 506, n’est plus un cours obligatoire. Et particulièrement, dans les écoles secondaires du Bas-Saint-Laurent, étant devenu optionnel ce cours est très rarement offert et quand il l’est, il porte sur des sujets de biologie animale plutôt que de biologie végétale. Cela étant, l’exigence du cours BIOL53421 ou du cours de biologie de 5^e année secondaire n’est plus très utile pour notre programme en foresterie. Au contraire, cette

165, boulevard Hébert Edmundston, N.-B. E3V 2S8 CANADA	Téléphone : (506) 737-5050 Télécopieur : (506) 737-5373	www.umoncton.ca/umce-foresterie/
--	--	--

exigence limite grandement notre capacité à attirer les jeunes gens diplômant des cours secondaires du Nouveau-Brunswick et du Québec.

En comparaison, voici les conditions d’admission de l’UNB pour les candidat(es) québécois(es) qui postulent aux études en foresterie à Fredericton:

The University of New Brunswick offers a Bachelor of Science in Forestry at UNB Fredericton.

Quebec Requirements

- English 504 or 506 (min. grade of 70%)
- Math 536 or 506 (min. grade of 70%)
- Math including Pre-Calculus (min. grade of 70%)
- Biology 506 or Physics 504 (min. grade of 70%)
- Chemistry 504 (min. grade of 70%)
- One elective - Group 1 or 2 (min. grade of 60%)
- Minimum admission average 75%

<https://www.unb.ca/admissions/requirements/index.html#>

Il faut remarquer que la principale différence est que UNB offre à la candidate ou au candidat au programme de foresterie d’avoir fait un cours de Physique au lieu du cours de Biologie.

Si à l’instar de UNB, l’Université de Moncton accepte qu’un(e) étudiant(e) accède au programme avec un cours de physique en remplacement du cours de biologie, ceci sera un avantage compétitif pour nous et nous permettra de pouvoir recruter beaucoup plus d’étudiant(e)s parmi les gradués des cours secondaires du Nouveau-Brunswick et surtout aussi du Québec. La situation actuelle est qu’avec la condition d’admission C exigeant les cours BIOL 53421 ou Biologie 506, notre programme ne fait même pas partie des possibilités d’études considérées par ces candidat(e)s.

Le 28 avril 2023, l’assemblée de l’École de foresterie a tenu une rencontre extraordinaire virtuelle et la proposition de modification suivante à la condition C d’admission au programme de Baccalauréat en Aménagement des Forêts (régimes régulier et coopératif) à l’Université de Moncton a été présentée et discutée:

- *Pour les candidates et candidats du Nouveau-Brunswick, le cours de biologie 53421 peut être remplacé par le cours de physique 51411.*
- *Pour les candidates et candidats du Québec, le cours de biologie 506 peut être remplacé par le cours de physique 504.*

La proposition a été **adoptée à l’unanimité**.

165, boulevard Hébert Edmundston, N.-B. E3V 2S8 CANADA	Téléphone : (506) 737-5050 Télécopieur : (506) 737-5373	www.umoncton.ca/umce-foresterie/
--	--	--

En conséquence, l'École de foresterie vous présente ici la même demande à faire étudier et adopter par les instances pertinentes de l'université de Moncton :

Pour l'admission au programme de Baccalauréat en Aménagement des Forêts (régimes régulier et coopératif) à l'Université de Moncton, que la condition d'admission C soit modifiée pour inclure les mentions suivantes :

- *pour les candidates et candidats du Nouveau-Brunswick, le cours de biologie 53421 peut être remplacé par le cours de physique 51411.*
- *pour les candidates et candidats du Québec, le cours de biologie 506 peut être remplacé par le cours de physique 504.*

Tout en demeurant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie de recevoir, Madame la Doyenne, l'expression de ma haute considération.

 Hector Adégbidi

Hector Guy Adégbidi, Ph.D.
Directeur de l'École de foresterie

165, boulevard Hébert Edmundston, N.-B. E3V 2S8 CANADA	Téléphone : (506) 737-5050 Télécopieur : (506) 737-5373	www.umoncton.ca/ umce-foresterie/
--	--	---

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
- ☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme

Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)
- 1.2 Unité responsable

École de foresterie
- 1.3 Diplôme accordé

B. Am. For. - Régime coopératif
- 1.4 Durée du programme

4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme

Edmundston4 ans

Monctonpremière année*

*Les années subséquentes se font à Edmundston
- 1.6 Date d'entrée en vigueur

Janvier 2024

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies d'apprentissage sont diversifiées dû à la nature appliquée du programme de foresterie. L'acquisition des connaissances fondamentales se réalise principalement par les cours magistraux. Des séminaires, des débats et des conférences permettent de susciter la réflexion et de développer l'esprit critique. Les connaissances pratiques s'acquièrent par la réalisation de travaux pratiques en milieu réel et en laboratoire, des activités de terrain ainsi que des visites d'entreprises et de sites expérimentaux. Enfin, la rédaction d'un projet

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

de fin d'études permet d'intégrer et de mettre en pratique l'ensemble des connaissances et des compétences acquises pendant le programme.

2.3 Conditions d'admission

- Condition “ A ” ☐
- Condition “ B ” ☐
- Condition “ C ” ☒
- Condition “ D ” ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu) _Non applicable 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

Condition d'admission **C**

- FRAN 10411¹ avec une moyenne minimum de 65 %
- MATH 30411B ou MATH 30411C⁰ avec une moyenne minimum de 60 %
- BIOL 53421¹ avec une moyenne minimum de 60 %
- CHIM 52411 avec une moyenne minimum de 60 %
- un autre cours admissible de 12^e année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %
- la moyenne générale des cours servant à l'admission doit être 65 % ou plus.

Pour les candidates et candidats du Nouveau-Brunswick, le cours de biologie 53421 peut être remplacé par le cours de physique 51411.

Pour les candidates et candidats du Québec, le cours de biologie 506 peut être remplacé par le cours de physique 504.

- 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)
- (Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Le Baccalauréat en aménagement des forêts est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. Ainsi, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes, dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

- 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE		93 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE		59 CR.
Obligatoires		56 CR.
FORS1053	Rôles socio-économ. des forêts	3
FORS1111	Activités de terrain I	1
FORS1133	Technologies forestières	3
FORS2000	Stage coop I	0
FORS2093	Dendrométrie	3
FORS2111	Activités de terrain II	1
FORS2123	Sylviculture fondamentale	3
FORS2142	Dynamique des peuplements	2
FORS3000	Stage coop II	0
FORS3013	Protection des forêts	3
FORS3033	Sylviculture appliquée	3

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

FORS3052	Aménagement écosystémique	2
FORS3111	Activités de terrain III	1
FORS3113	Tech. de prise de décision	3
FORS3153	Économie forestière	3
FORS3403	Récolte et transport des bois	3
FORS3533	Science et technologie du bois	3
FORS4000	Stage coop III	0
FORS4033	Plan d'intervention en forêt	3
FORS4063	Relations hum. + publ. en for.	3
FORS4111	Activités de terrain IV	1
FORS4153	Polit.,législ.,éthique en for.	3
FORS4253	Gestion intégrée des forêts I	3
FORS4353	Gestion intégrée des forêts II	3
FORS4943	Projet de fin d'études I	3

Cours à option 3 CR.

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

FORS3833	Stage international	3
FORS3863	Foresterie internationale	3
FORS3873	Dév. + gestion dur. des forêts	3
FORS3883	Foresterie urbaine	3
FORS3893	Opérations for.: thèmes variés	3
FORS3903	Gestion du boisé:thèmes variés	3
FORS4813	Projet spécial en foresterie	3
FORS4843	Protect. des for.: thèmes var.	3
FORS4873	Sylviculture: notions avancées	3
FORS4893	Aménag. de bassins versants	3
FORS4973	Projet de fin d'études II	3
RESN3813	Géomatique env.: thèmes variés	3
RESN4803	Physiologie environnementale	3
RESN4883	Écologie appliquée	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	34 CR.
---------------------------------------	---------------

Obligatoires	34 CR.
--------------	--------

CHIM1113⁽¹⁾	Chimie générale IA	3
ou		
CHIM1114	Introduction à la chimie IA	4
ECON1011	Introduction à l'économie	3
MATH1153	Intro math des affaires	3
RESN1103	Végétation forestière	3
RESN1203	Botanique forestière	3
RESN2003	Processus écophysiologiques	3
RESN2013	Environnement physique	3
RESN2213	Faune du milieu forestier	3
RESN2232	Télédétection et photo-inter.	2
RESN2442	Introduction aux SIG	2
RESN3203	Expérimentation et échant.	3
STAT2653	Statistique descriptive	3

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	27 CR.
GLOBAL	120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

FORMATION GÉNÉRALE

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : [FSCI1003](#).

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : [FORS1053](#).

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : [FORS4153](#).

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : [ECON1011](#).

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1153.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : FORS4943.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽²⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre CHIM1114 au lieu de CHIM1113.

⁽²⁾ [Voir l'avis pour les exigences en français.](#)

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
- ☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme

Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier)
- 1.2 Unité responsable

École de foresterie
- 1.3 Diplôme accordé

B. Am. For. (régime régulier)
- 1.4 Durée du programme

4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme

Edmundston4 ans

Monctonpremière année*

*Les années subséquentes se font à Edmundston
- 1.6 Date d'entrée en vigueur

Janvier 2024

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise à former des forestières et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. Il permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences en sciences de la nature, en sciences de l'aménagement et en sciences humaines qui les rendent capables de participer à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de projets d'aménagement intégré des ressources forestières.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies d'apprentissage sont diversifiées dû à la nature appliquée du programme de foresterie. L'acquisition des connaissances fondamentales se réalise principalement par les cours magistraux. Des séminaires, des débats et des conférences permettent de susciter la réflexion et de développer l'esprit critique. Les connaissances pratiques s'acquièrent par la réalisation de travaux pratiques en milieu réel et en laboratoire, des activités de terrain ainsi que des visites d'entreprises et de sites expérimentaux. Enfin, la rédaction d'un projet

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

de fin d'études permet d'intégrer et de mettre en pratique l'ensemble des connaissances et des compétences acquises pendant le programme.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☐
- Condition " C " ☒
- Condition " D " ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu) _Non applicable 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

Condition d'admission C

- FRAN 10411¹ avec une moyenne minimum de 65 %
- MATH 30411B ou MATH 30411C⁰ avec une moyenne minimum de 60 %
- BIOL 53421¹ avec une moyenne minimum de 60 %
- CHIM 52411 avec une moyenne minimum de 60 %
- un autre cours admissible de 12^e année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %
- la moyenne générale des cours servant à l'admission doit être 65 % ou plus.

Pour les candidates et candidats du Nouveau-Brunswick, le cours de biologie 53421 peut être remplacé par le cours de physique 51411.

Pour les candidates et candidats du Québec, le cours de biologie 506 peut être remplacé par le cours de physique 504.

- 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)
- (Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

Le Baccalauréat en aménagement des forêts est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie. Ainsi, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes, dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

- 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE		93 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE		59 CR.
Obligatoires		56 CR.
FORS1053	Rôles socio-économ. des forêts	3
FORS1111	Activités de terrain I	1
FORS1133	Technologies forestières	3
FORS2093	Dendrométrie	3
FORS2111	Activités de terrain II	1
FORS2123	Sylviculture fondamentale	3
FORS2142	Dynamique des peuplements	2
FORS3013	Protection des forêts	3
FORS3033	Sylviculture appliquée	3
FORS3052	Aménagement écosystémique	2
FORS3111	Activités de terrain III	1

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

FORS3113	Tech. de prise de décision	3
FORS3153	Économie forestière	3
FORS3403	Récolte et transport des bois	3
FORS3533	Science et technologie du bois	3
FORS4033	Plan d'intervention en forêt	3
FORS4063	Relations hum. + publ. en for.	3
FORS4111	Activités de terrain IV	1
FORS4153	Polit.,législ.,éthique en for.	3
FORS4253	Gestion intégrée des forêts I	3
FORS4353	Gestion intégrée des forêts II	3
FORS4943	Projet de fin d'études I	3

Cours à option 3 CR.

Choisir 3 crédits parmi les autres cours FORS (à l'exception de FORS2000, FORS3000 et FORS4000) et [RESN3813](#), [RESN4803](#) et [RESN4883](#).

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 34 CR.

Obligatoires	34 CR.
CHIM1113⁽¹⁾	Chimie générale IA 3
ou	
CHIM1114	Introduction à la chimie IA 4
ECON1011	Introduction à l'économie 3
MATH1153	Intro math des affaires 3
RESN1103	Végétation forestière 3
RESN1203	Botanique forestière 3
RESN2003	Processus écophysiologiques 3
RESN2013	Environnement physique 3
RESN2213	Faune du milieu forestier 3
RESN2232	Télédétection et photo-inter. 2
RESN2442	Introduction aux SIG 2
RESN3203	Expérimentation et échant. 3
STAT2653	Statistique descriptive 3

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 27 CR.
GLOBAL 120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

FORMATION GÉNÉRALE

- OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : [FSCI1003](#).
- OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : [FORS1053](#).
- OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : [FORS4153](#).
- OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : [ECON1011](#).
- OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : [MATH1153](#).
- OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.
- OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : [FORS4943](#).
- OFG8 Capacité de s'exprimer en français : [FRAN1500](#) et [FRAN1600^{\(2\)}](#).
- OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : [ANGL1022](#) (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas le préalable à ce cours doit suivre [CHIM1114](#) au lieu de [CHIM1113](#).
⁽²⁾ Voir l'avis pour les exigences en français.